

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



17047255

ode



21 MARS 2017

Greffé

N° d'entreprise : **0476.426.188**

Dénomination

(en entier) : **AUTO CLUB ASSIST**

(en abrégé) : **A.C.A.**

Forme juridique : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **VERTE VOIE 2 A 4000 LIEGE**

Objet de l'acte : NOMINATION ET DEMISSION

Ce 1/03/2017 à 20h00 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société AUTO CLUB ASSIST.

BUREAU

La séance est ouverte à 20 h, sous la présidence de Monsieur Emilio AGOSTINI.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

L'actionnaire unique, à savoir, Monsieur Emilio AGOSTINI, est présent.

Il est constaté que l'intégralité du capital social est représentée.

En conséquence, après vérification par le bureau, la comparution est arrêtée comme en la liste de présence précitée, à laquelle les parties déclarent se référer.

EXPOSE

Monsieur le Président expose ce qui suit :

- Démission de trois administrateurs ;
- Nomination de deux administrateurs ;
- Transfert du siège social.

1.pour pouvoir délibérer valablement sur son ordre du jour, la présente assemblée doit réunir le quorum stipulé dans ses statuts.

II.l'intégralité des parts existantes étant représentées, il ne doit pas être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations et l'assemblée est en droit de délibérer et de statuer valablement sur son ordre du jour.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

Cet exposé étant vérifié par la présente et est reconnu exact par l'assemblée.

Celle-ci constate qu'elle est valablement constituée et apte à délibérer et à statuer sur son ordre du jour qu'elle aborde ensuite.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/04/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

RESOLUTIONS

Après avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix et par un vote distinct pour chacune d'elles les résolutions suivantes :

- prononce la démission en qualité d'administrateurs de Madame Carina NUCERA, de la SPRL FYMACO et de la SPRL EVOMA ;
- prononce la nomination en qualité d'administrateurs de :
 - oMadame Nicole GAAND (NN 650814 464 52)
 - oMonsieur Laurent GOFFIN (NN 800609 303 82)
- Le siège social est transféré rue Rupel 1 à 1000 BRUXELLES.

Les démissions et nominations auront un effet à dater de ce jour.

La société donne mandat à Maître Olivier D'AOUT (avocat) dont les bureaux sont établis à 4000 LIEGE, rue de joie 56 pour procéder aux formalités de publication du présent procès verbal.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Dont procès-verbal.

Le président

Déposé en même temps que le procès-verbal du 1/03/2017